



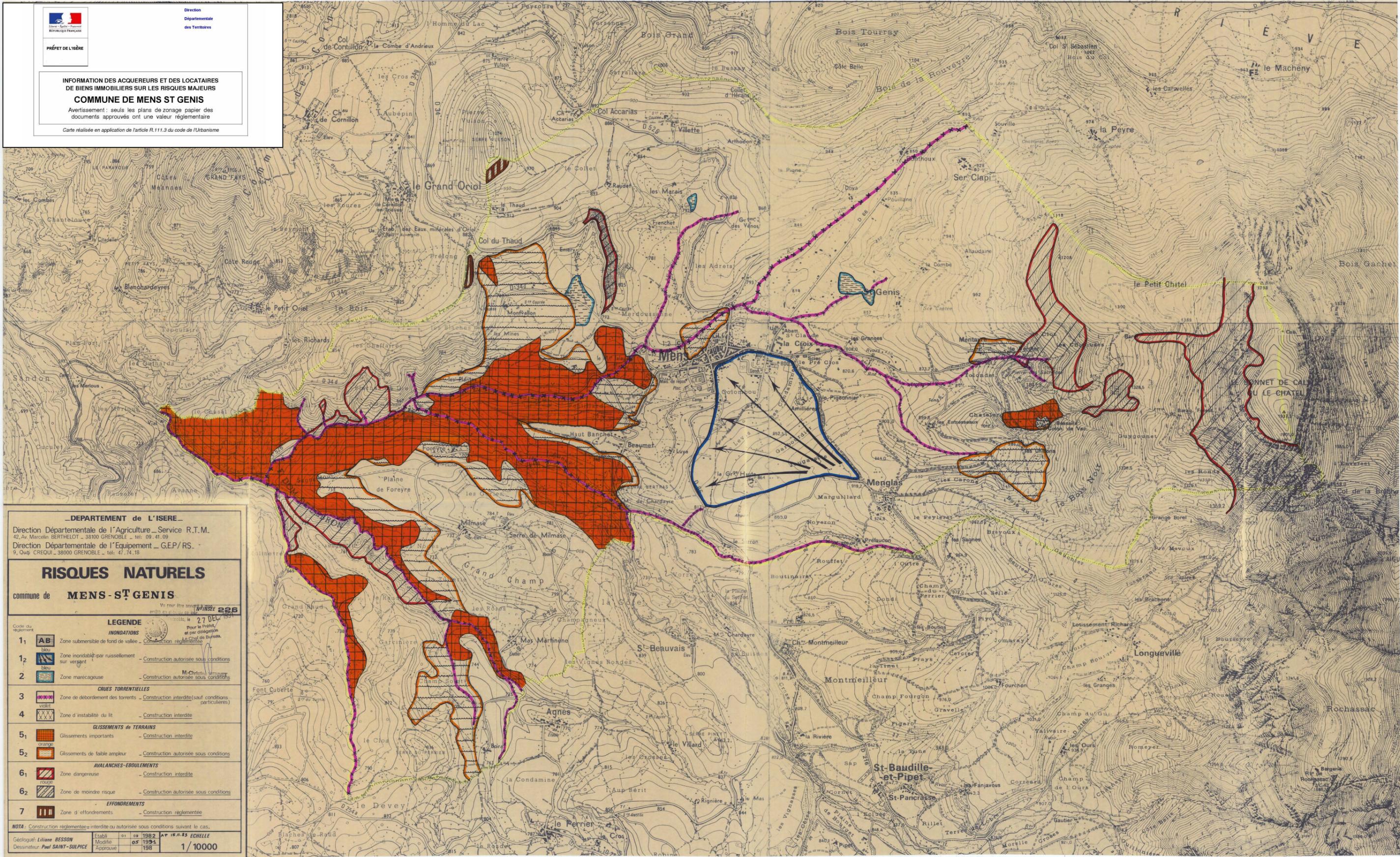
PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction
Départementale
des Territoires

INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS COMMUNE DE MENS ST GENIS

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme



DEPARTEMENT de L'ISERE

Direction Départementale de l'Agriculture - Service R.T.M.
42, Av. Marcellin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél. 09.41.09
Direction Départementale de l'Équipement - G.E.P./R.S.
9, Quai CROQUI - 38000 GRENOBLE - tél. 47.74.18

RISQUES NATURELS

commune de **MENS - ST GENIS**

INSEE 226
27 DE

LEGENDE	
INONDATIONS	
11	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
12	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS DE TERRAINS	
51	Glissements importants - Construction interdite
52	Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
61	Zone dangereuse - Construction interdite
62	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.
Géologue: Liliane BESSON
Dessinateur: Paul SAINT-SULPICE
Établi 01 09 1982
Modifié 05 1994
Approuvé 198
1/10000